

16 DEC. 2024

ARRIVEE  
5

## **Délibération n°181-2024**

### **COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

## **Office de Tourisme Rumilly - Albanais**

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 28/11/2024, s'est réuni le 05/12/2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

#### **Membres du Comité de Direction présents (dont 12 votants) :**

M. Michel ABRY, Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Sylvain BISTON, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Philippe CAMUS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Catherine LANSARD, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. David TOUZET, M. Nicolas TRUFFET.

#### **Membres du Comité de Direction excusés ou absents :**

M. Denis BLANC, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, M. Christophe LERAY, Mme Chantal MARCHAND, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD.

#### **Autres présents :**

Mme Marlène JACQUET (directrice)

#### **OBJET**

## **REFONTE POLITIQUE PARTENARIALE**

Tenant compte du dernier Comité de Direction, durant lequel les membres présents ont validé la proposition d'évolution de la stratégie partenariale de l'Office de Tourisme, optant pour un référencement gratuit des prestataires avec des services payants à la clé.

Les objectifs d'une telle stratégie pour l'Office de Tourisme étant de :

- Disposer de toute l'offre du territoire, et répondre davantage à sa mission de service public
- S'ouvrir à l'ensemble des acteurs du territoire
- Contrôler totalement sa communication et son image, et ne plus dépendre d'une relation payante

- Récupérer de la RH pour développer d'autres actions
- Créer une autre relation avec les professionnels : un réseau gagnant/gagnant
- Proposer d'autres services aux prestataires, en fonction de leurs besoins

Il est proposé aux membres du Comité de Direction de valider la refonte de la politique partenariale basée sur les principes suivants :

- **Un référencement gratuit pour les prestataires du territoire** (référencement payant pour les prestataires hors 74150 = 100 €) à condition de respecter la charte du partenariat.

Ce référencement inclut :

- Intégration au réseau des partenaires
- Référencement sur le site Internet
- Promotion prioritaire des structures auprès du public
- Diffusion de dépliants en libre-service à l'accueil
- Référencement sur un annuaire (en ligne ou papier)
- Promotion des événements grand public
- Invitation aux temps forts de l'OT
- Abonnement à la newsletter PRO

- **Des services payants, à la carte :**

- Insertion publicitaire (magazine, guide hébergement, agenda été...)
- Diffusion de publicité sur les écrans d'affichage dynamique, le site internet, la newsletter...
- Accompagnement personnel
- Reportage photo
- Bannière web (site Internet, newsletter)
- Publireportage (article magazine, site Internet, réseaux sociaux)
- Pack communication
- ...

(Liste non exhaustive)

**Pour 2025, il est proposé de commercialiser des packs communication (en nombre limité) :**

**Albanais :** Encart pleine page en 2e, 3e ou 4e de couv du magazine destination + 1 publireportage web = 500€

**Clergeon :** ¼ de page sur le magazine destination + 1 publireportage web = 200€

**Princes :** ¼ de page sur le magazine destination = 150€

**Chéran :** 1 publireportage web (article sur le blog, relayé sur les réseaux sociaux) = 100€

Selon les recettes collectées en cours d'année, l'Office de Tourisme pourra proposer la commercialisation de nouveaux services payants afin d'assurer un maximum de recettes à la structure, la délibération n°125-2000 du 16/01/2000 donnant pouvoir au Directeur de fixer les tarifs de vente de toute prestation ou produit commercialisé par la structure dans le but de garantir un fonctionnement réactif et aisé de la partie commercialisation au sein de l'Office de Tourisme. Dans ce cadre, les décisions de la Directrice seront prises en transparence avec le Président, et les nouveaux tarifs seront ensuite présentés (pour information) au Comité de Direction.



Il est proposé au Comité de Direction :

**D'approuver** la refonte de la politique partenariale de l'Office de Tourisme basée sur :

- Un référencement gratuit pour les prestataires du territoire (payant pour les prestataires hors 74150)
- Des services payants, à la carte

**D'accepter** les propositions tarifaires présentées par la Directrice pour 2025

**Vu** les éléments exposés ci-dessus et présentés par la Directrice ;

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la refonte de la politique partenariale de l'Office de Tourisme basée sur :

- Un référencement gratuit pour les prestataires du territoire (payant pour les prestataires hors 74150)
- Des services payants, à la carte

**ACCEPTE** les propositions tarifaires présentées pour 2025.

*Ainsi délibéré,*

*Et ont signé au registre, tous les membres présents.*

*Pour Extrait Conforme,*

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courtois

16 DEC. 2024

ARRIVEE  
5

Le Président,

Nicolas TRUFFET

